Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale des Territoires
Hautes-Pyrénées

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2016

Éditorial de Madame Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes-Pyrénées,

La délinquance routière persiste à un niveau toujours trop important. Les comportements dangereux, comme les vitesses excessives et leurs conséquences (défaut de maîtrise du véhicule avec perte de contrôle), les refus de priorité et la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants, sont responsables de trop nombreux accidents, qui brisent des destins et endeuillent des familles.

Les chiffres 2016 montrent une tendance encourageante, en effet le nombre d'accidents est en baisse depuis 2013. Toutefois, si 2016 a fait moins de victimes que les années précédentes, nous sommes encore loin des objectifs nationaux.

Les chiffres de l'accidentalité du début d'année 2017 semblent s'inscrire dans une tendance conforme à celle de l'année 2016. En effet, aucun accident mortel n'est à déplorer depuis septembre 2016.

Le travail de prévention sera poursuivi en 2017 notamment auprès des jeunes, des seniors et des deux-roues motorisés. La mobilisation d'ampleur des forces de l'ordre sur les routes se poursuivra ainsi sans relâche tout au long de l'année pour réprimer les infractions qui mettent en danger la vie des usagers de la route. En parallèle de ces contrôles, de nombreuses actions de sensibilisation seront également organisées dans le cadre du plan d'actions départemental de sécurité routière, pour rappeler à chaque citoyen qu'en matière de sécurité routière, nous sommes tous responsables.

Comment nous joindre :
Direction Départementale des Territoires – SERCAD / BSRTDD/ODSR
3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex
ddt-odsr@hautes-pyrenees.gouv.fr

Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale) :

Les chiffres du département :

135 accidents corporels
17 personnes tuées
81 blessés hospitalisés
83 blessés légers

Les chiffres de la région Occitanie :

3791 accidents corporels
427 personnes tuées
2485 blessés hospitalisés
2291 blessés légers

Les chiffres nationaux :

57251 accidents corporels
3469 personnes tuées
27214 blessés hospitalisés
44985 blessés légers

Définitions :

Accident corporel : *accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.*

Personnes tuées : *toute personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.*

Blessé hospitalisé : *victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures.*

Blessé léger : *victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures.*

Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
2016 (données non consolidées)	135	17	164	81
2015	184	20	248	93
2010 (année de référence)	213	13	309	123
Evolution 2015-2016	-49	-3	-41	-14
Evolution 2010-2016	-78	+4	-145	-42

Evolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2010

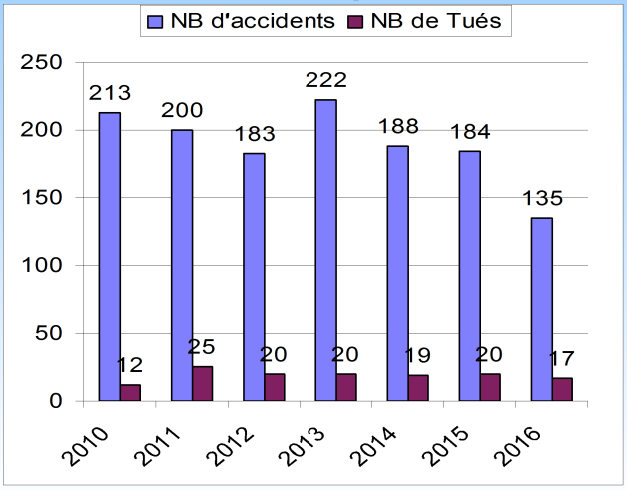

Evolution du cumul mensuel du nombre de tués (2013 à 2016)

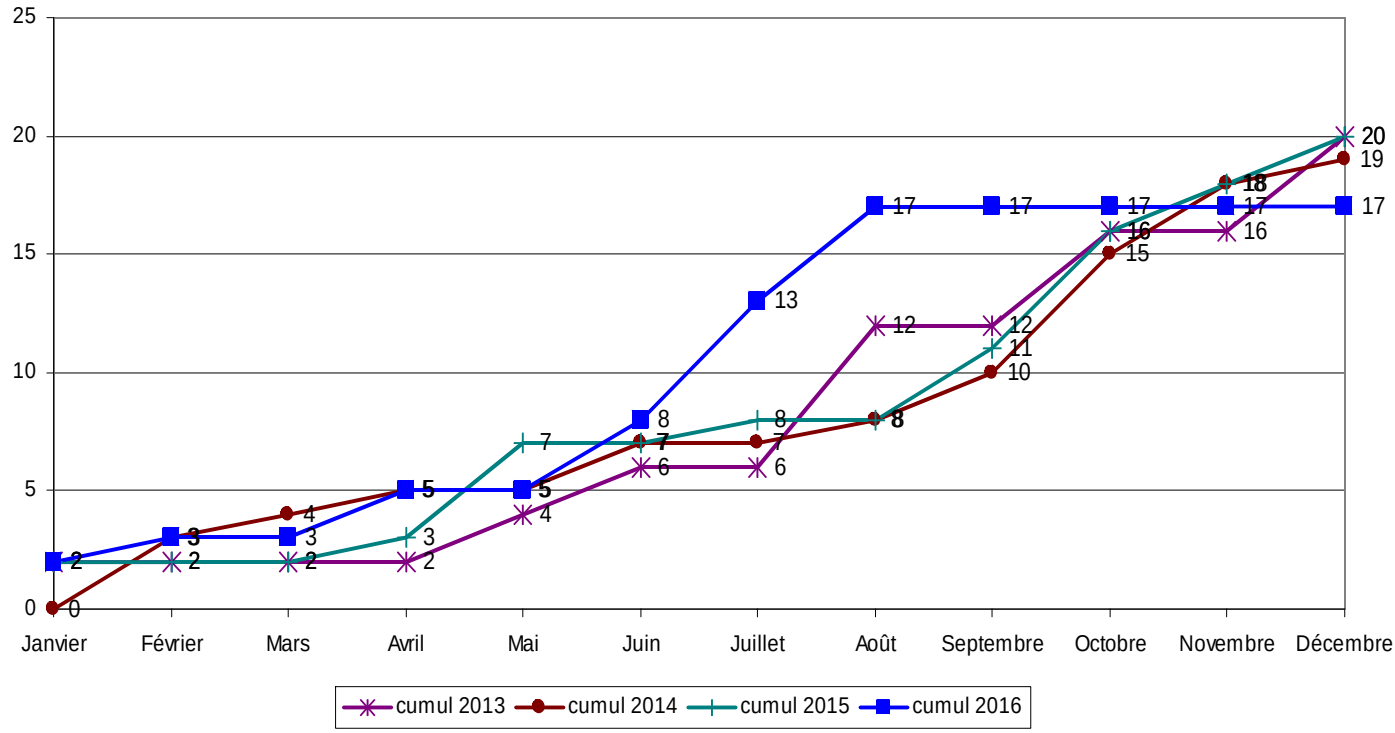

Les points particuliers à relever sont :

- un premier semestre assez semblable sur les 4 dernières années,
- un été particulièrement meurtrier en 2016 (9 tués),
- aucun accident mortel entre septembre et décembre.

Typologie des accidents

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Répartition des victimes par âges :

Définitions :
Victimes : *personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers*
Impliqués : *victimes + indemnes*

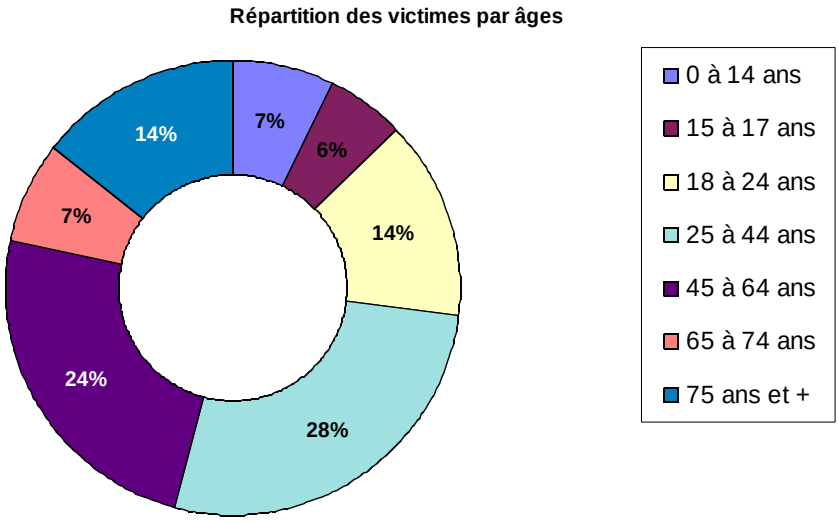

Tranches d'âges	Population (données INSEE 2010)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
0 à 14 ans	34974	15 %	1	4	8	5	18	6 %
15 à 17 ans	7418	3 %	0	5	5	3	13	4 %
18 à 24 ans	16668	7 %	1	10	15	19	45	15 %
25 à 44 ans	51583	22 %	5	23	21	39	88	30 %
45 à 64 ans	66094	29 %	5	19	20	30	74	25 %
65 à 74 ans	23644	10 %	1	9	3	12	25	8 %
75 ans et +	29073	13 %	4	11	11	9	35	12 %
Ensemble	229454	100	**17**	**81**	**83**	**117**	298	100

On constate que la tranche d'âge 18/24 ans, qui représente 7 % de la population du département, alors qu'elle représente 15 % des impliqués.

Les « indemnes » (117) représentent près de 40 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.

Accidents impliquant au moins un...

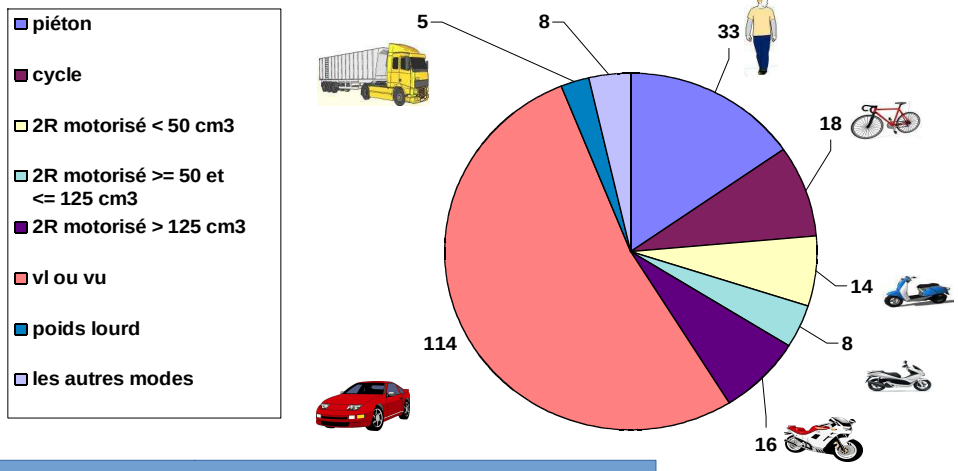

Répartition des victimes selon le mode de déplacement :

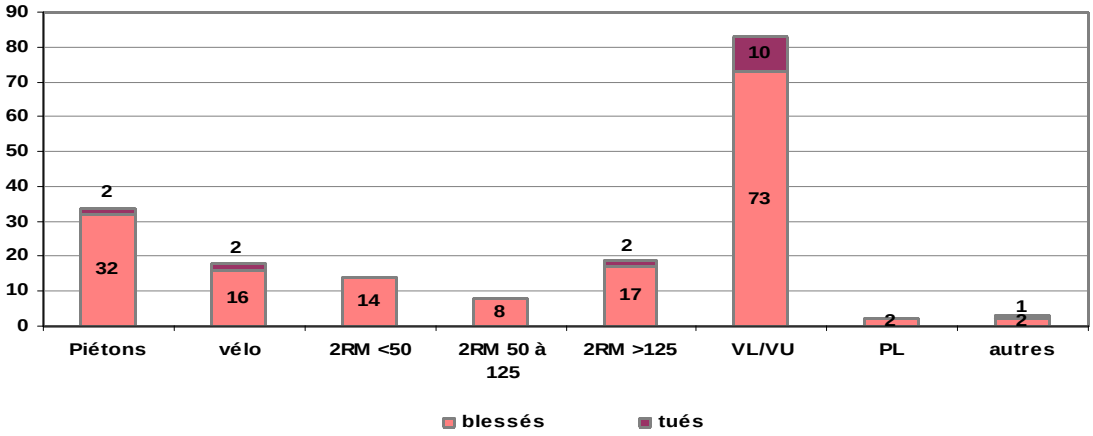

Répartition des tués par catégories d'usagers :

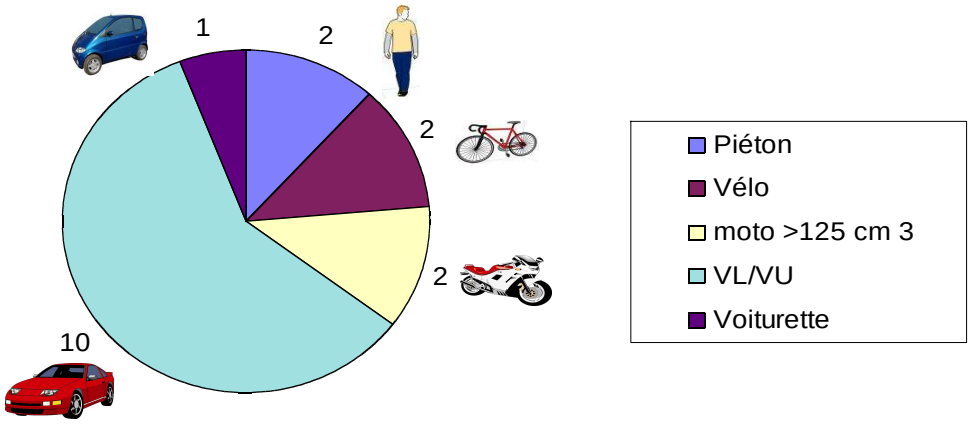

Les usagers vulnérables (piétons, cycles et deux roues motorisés) constituent toujours un enjeu avec 6 tués en 2016.

Facteurs comportementaux dans les accidents mortels :

33 % vitesse excessive ou inadaptée

40 % sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants particulièrement dans la tranche d'âge 25/44 ans

46 % : Non-port de la ceinture ou système de retenue inadaptés

Répartition des accidents selon leur localisation :

Localisation selon la classe d'agglomération

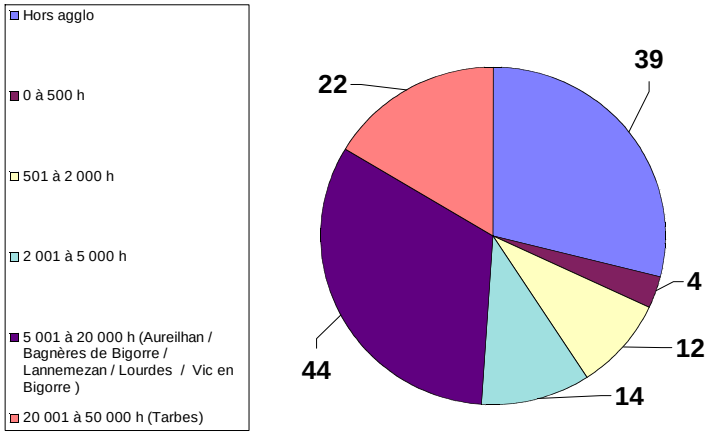

Répartition des accidents en/hors intersection

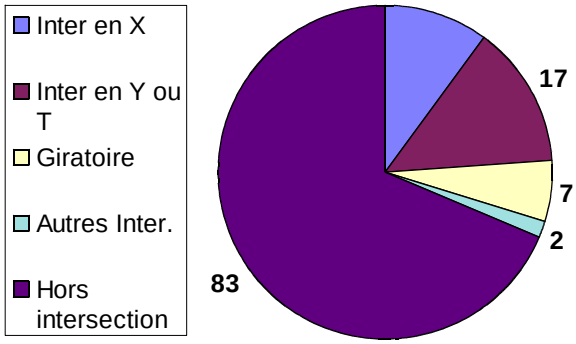

Répartition des accidents dans le temps :

Selon le mois :

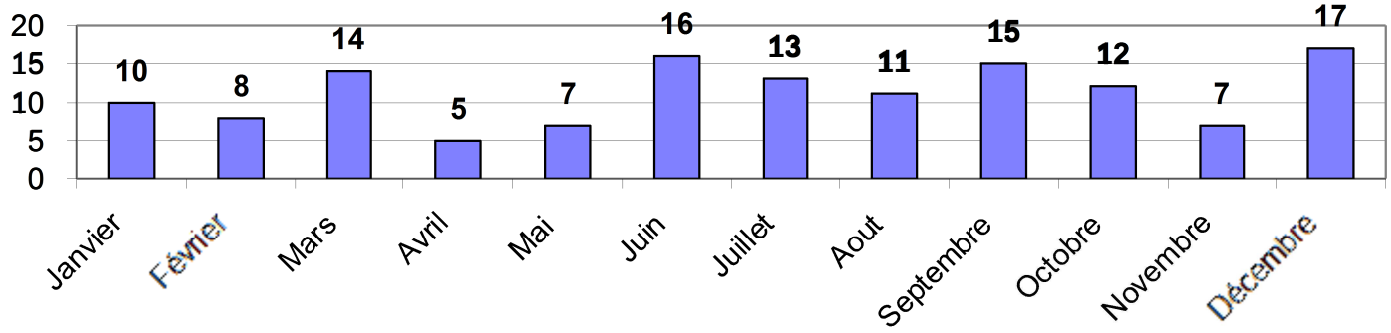

Selon le jour :

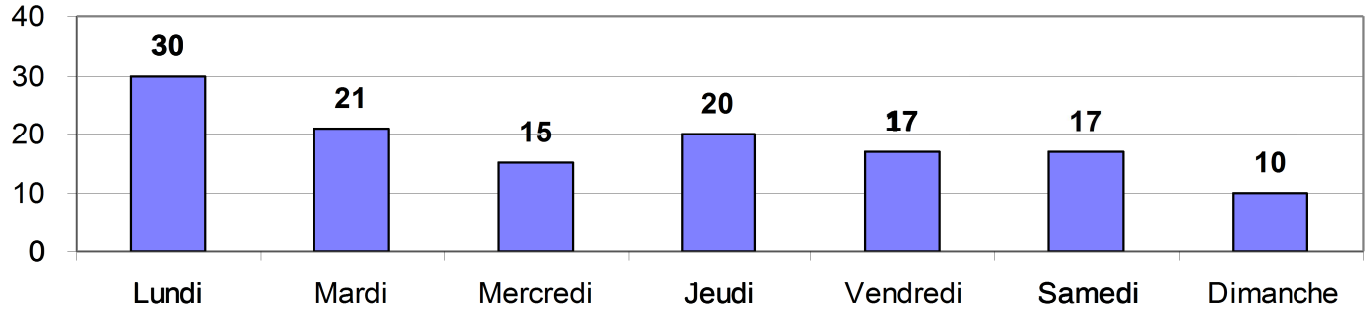

Selon l'heure :

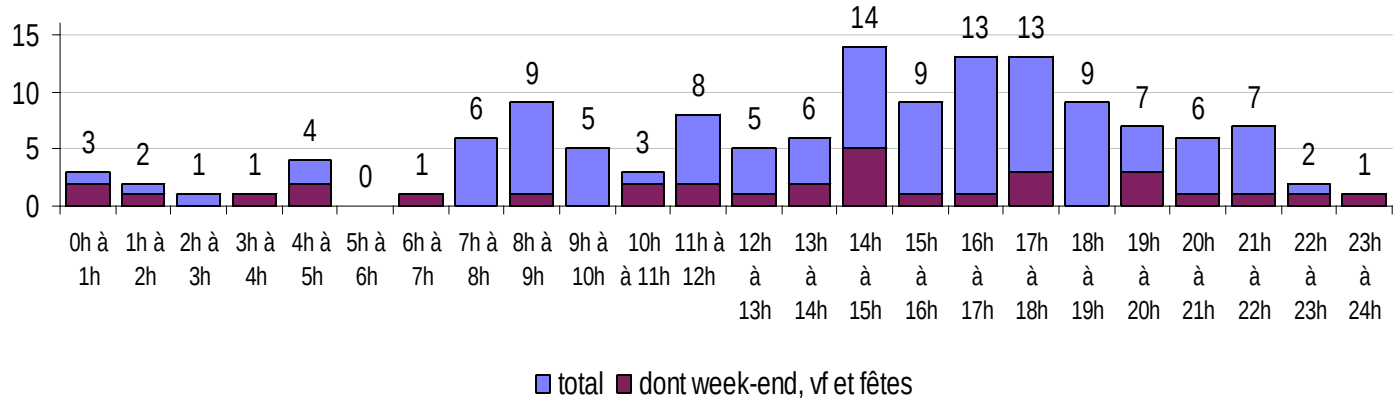

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires
Hautes-Pyrénées

Département des Hautes-Pyrénées

BILAN 2016

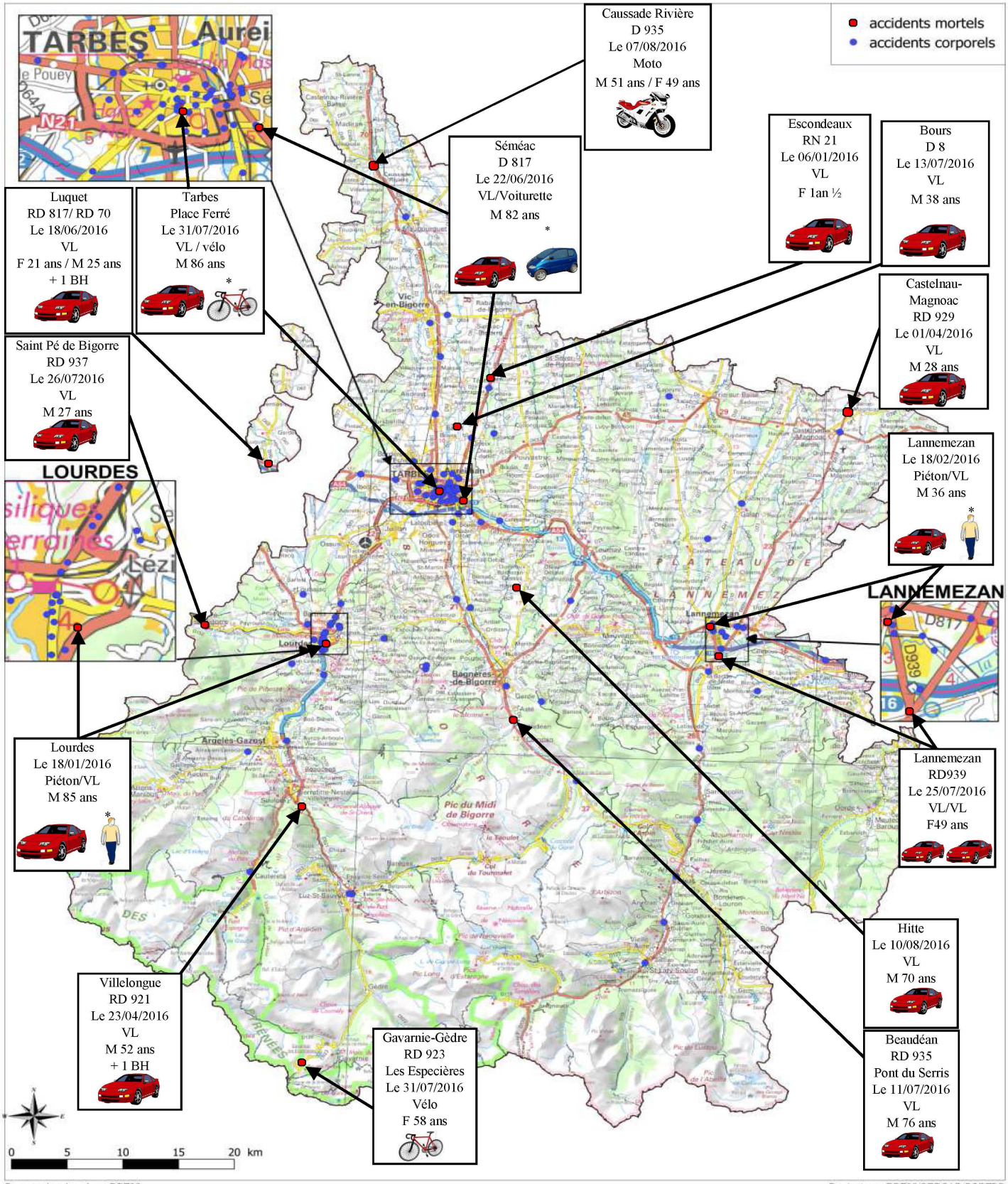

Sources des données : DDT65
Référentiels : exemple © IGN-BD TOPO® – protocole Ministères – IGN – 2013 – version 2

Producteur : DDT65/SERCAD/BSRTDD
Date : février 2017
Nom fichier : carto2016.qgs

Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
135	17	81	83

* : indique l'usager tué

PLAN D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (PDASR) :

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur ces orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière.
Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation 2013-2017 qui a mis en exergue 6 priorités en direction du grand public,

- « les Jeunes »,
- « les deux-roues motorisés »,
- « la formation et la sensibilisation des seniors »,
- « les piétons »,
- « la vitesse »,
- « l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants)

En 2016 le PDSAR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 55 042 euros répartis comme suit :

Action	Financement	Nombre de personnes touchées
« les Jeunes »	55,3 %	17 000
« les deux-roues motorisés »	3 %	380
« la formation et la sensibilisation des seniors »	12,4 %	572
« les piétons »	1,1 %	NC
« l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants), activités festives »	23,5 %	4 113
Divers (actions en entreprises, grand public, achat matériel...)	5,8 %	1030

Au total plus de 23 000 personnes ont participé aux actions de sécurité routière en 2016.

Intervenant départemental pour la sécurité routière (IDSR) :

Afin de renforcer la politique de lutte contre l'insécurité routière, Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées a décidé de lancer une campagne de recrutement d'IDSR.

Les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), bénévoles, nommés par la préfète, apportent leur aide et participent aux actions de prévention sous son autorité. Ils s'engagent pendant un an minimum à animer un minimum de quatre actions de prévention.

Après une formation d'un jour sur l'accidentologie, ses causes et conséquences, les enjeux de la sécurité routière, les connaissances de base liées aux conduites à risque (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casques, etc.), l'IDSR :

- anime des actions d'information et de sensibilisation des usagers inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière annuel
- assure la promotion de la politique nationale de sécurité routière
- participe à différentes commissions départementales
- favorise la prise en charge de la sécurité routière par les diverses catégories de partenaires

Ainsi, tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, retraités... peuvent contribuer à la mise en place d'actions dans une démarche participative qui concerne toute la population.

Pour devenir Intervenant Départemental de Sécurité routière, contactez la coordination sécurité routière : ddt-sercad-bsrtdd@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Relevé des radars fixes en 2016 :

		Dépassement de vitesse					total
N°ET	**Commune infraction**	**< 20 km/h**	**>=20 et <30 km/h**	**>=30 et <40 km/h**	**>=40 et <50 km/h**	**>=50 km/h**	
12330	LUTILHOUS (discriminant depuis mars 2016)	3191	130	25	10	1	3357
00323	LUTILHOUS (jusqu'à mars 2016)	2206	107	19	11	3	2346
00324	TARBES (RN 935)	3009	101	41	23	24	3198
00690	IBOS	2551	93	42	21	14	2721
03098	VIC EN BIGORRE	2505	122	44	25	17	2713
06085	ESCONDEAUX	1060	36	8	5	5	1114
06621	PINAS	6943	311	56	14	4	7328
07125	TARBES (RN21)	1998	66	27	9	4	2104
08773	ORLEIX	1399	32	6	3	1	1441
11270	ARAGNOUET (sens France /Espagne)	2607	114	37	9	5	2772
11271	ARAGNOUET (sens Espagne / France)	237	4	1	0	0	242
Total général		**27706**	**1116**	**306**	**130**	**78**	**29336**
Soit en %		**94,44 %**	**3,8 %**	**1,04 %**	**0,44 %**	**0,26 %**	**100 %**

Globalement le nombre d'infractions relevées a diminué de plus du tiers depuis 2010 (41745) toutefois concernant les radars fixes d'Ibos, de Vic en Bigorre et les 2 du tunnel d'Aragnouet-Bielsa les infractions relevées sont à la hausse.

Rappel des sanctions pour excès de vitesse :

Excès de vitesse constaté	Montant de l'amende				Retrait de points	Condamnation complémentaire
	Minoré	Forfaitaire	Majoré	Maxima		
De 1 à 19 Km/h (avec limitation supérieure à 50 km/h)	45	68	180	450	1	
De 1 à 19 Km/h (avec limitation inférieure ou égale à 50 km/h)	90	135	375	750	1	
De 20 à 29 Km/h	90	135	375	750	2	
De 30 à 39 Km/h	90	135	375	750	3	- Suspension de 3 ans du permis de conduire - Interdiction de conduire certains véhicules terrestres pendant au plus 3 ans, - Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière.
De 40 à 49 Km/h	90	135	375	750	4	- Rétention immédiate du permis d'une durée de 72h maximum, - Suspension de 3 ans du permis de conduire, - Interdiction de conduire certains véhicules terrestres pendant au plus 3 ans, - Confiscation du véhicule, - Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière.
+ de 50 Km/h				1500 3750 En cas de récidive (délit)	6	- Rétention immédiate du permis d'une durée de 72h maximum, - Suspension de 3 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc »), - Interdiction de conduire certains véhicules terrestres pendant au plus 3 ans, - Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière, - Immobilisation immédiate du véhicule par la police ou la gendarmerie depuis le 20/11/2016 d'une durée maximale de 7 jours dés la première infraction sans attendre la récidive, - Confiscation du véhicule.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

En 2017, les entreprises s'engagent pour la sécurité de leurs collaborateurs sur les routes :

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. En 2015, 483 personnes sont décédées dans un accident de la route au cours d'un trajet domicile-travail ou d'une mission professionnelle et 4 520 ont dû être hospitalisées.
Au total, 40% des accidents corporels (21 382) impliquent un usager effectuant un déplacement professionnel.
Ces drames sont également à l'origine de près de 6 millions de journées de travail perdues.
Airbus, Axa, la Caisse des Dépôts, Danone, Disneyland Paris, Enedis, Engie, Johnson & Johnson, Keolis, La Poste, MAIF, Michelin, NRJ Group, Orange, PSA, Renault, Sanef, SGS, SNCF, Total, Vinci, 21 entreprises, qui emploient 1,1 million de salariés, ont signé l'Appel national en faveur de la sécurité routière au travail.

7 engagements pour une route plus sûre
L'appel engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que la quête légitime de performance ne pousse pas leurs collaborateurs à prendre des risques au volant. En y adhérant, les entreprises souscrivent un manifeste contenant 7 engagements forts :

1 - Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
2 - Prescrire la sobriété sur la route
3 - Exiger le port de la ceinture de sécurité
4 - Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
5 - Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
6 - Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
7 - Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper.

Cet appel lancé par ces grands chefs d'entreprise et destiné à toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes, doit marquer le début d'un vaste mouvement de mobilisation et de prise de conscience.

La Sécurité routière se met en ordre de bataille pour permettre aux entreprises de suivre le mouvement. Il est proposé à leurs dirigeants de se rendre sur le site **entreprises.routeplussure.fr.** Un espace dédié est mis à leur disposition avec un kit d'adhésion qui décline les 7 engagements pour une mise en chantier rapide à l'intérieur de leurs structures. Les chefs d'entreprise pourront alors signer électroniquement la charte d'engagement et ainsi voir leur nom et leur logo apparaître en ligne dans la liste des signataires.

INVITATION AUX ENTREPRISES DES HAUTES-PYRENEES

Le service de santé au travail organise un forum
interdépartemental du risque routier et de santé au travail
Le 23 mars 2017 de 9h à 16h
Campus Veolia Sud-Ouest
Zac du Parc des Pyrénées – Rue du Néouvielle
65421 IBOS
Ateliers, stands et conférences animés par les nombreux partenaires sont proposés tout au long de la journée.
Retrouvez le détail du programme et le formulaire d'inscription sur le site : www.forum-firrst.fr

Rallye Moto de la Gendarmerie :

L'Escadron Départemental de Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées organise le **dimanche 23 avril 2017** à partir de 7h30 un rallye moto afin de sensibiliser les utilisateurs de motocyclettes de cylindrées supérieure à 125 cm³.

Lors de cette journée de prévention, les volontaires participeront à :

- un plateau de maniabilité,
- un questionnaire de sécurité routière,
- des ateliers conduites addictives et simulateurs de conduite moto,
- un atelier secourisme,
- un atelier trajectoire de sécurité
- un parcours routier non chronométré

En fin de journée divers lots seront remis aux participants.

Inscriptions sur www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Venez nombreux.

Campagne de Sécurité Routière :

l'annonce des gendarmes à la famille. Le moment le plus dur !

Un court-métrage documentaire de Jean-Xavier de LESTRADE montre en cinq minutes la déflagration d'un accident de la route sur l'entourage de la victime.

Il est visible sur le site :
http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/campagnes/l-annonce

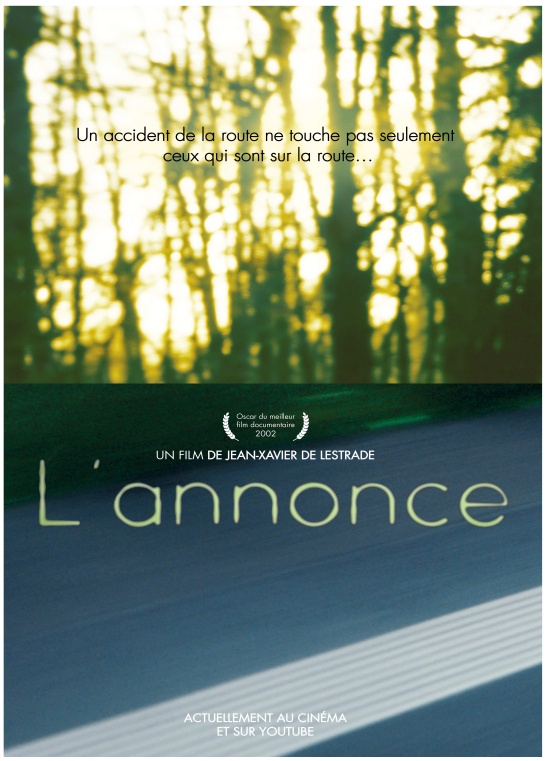

Directrice de publication : Mme GALINIE, directrice de cabinet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées
Rédacteur : Observatoire Départemental de la Sécurité Routière – DDT65 / SERCAD / BSRTDD – février 2017